

Votre Agent Général AGF,
un guide, un conseiller pour
mieux emprunter.

Epargner ou emprunter, pourquoi choisir ?

En vous aidant à choisir votre crédit dans la gamme Privalis, votre Agent Général AGF vous permet de réaliser vos projets sans toucher à votre épargne, ni aux avantages de votre contrat d'assurance vie du Groupe AGF.

- **Avantages patrimoniaux :**
vous maintenez vos objectifs initiaux (transmission, retraite...).
- **Avantages financiers :**
votre capital continue de fructifier pleinement.
- **Avantages fiscaux :**
vous évitez d'éventuelles pénalités fiscales en cas de retrait de sommes placées sur votre contrat d'assurance vie.

Comment vivre son crédit en toute sérénité ?

On peut tout prévoir... sauf l'imprévisible ! C'est pourquoi votre Agent Général AGF vous conseille de prendre une assurance de l'emprunteur. Bien que facultative dans la plupart des cas, c'est une précaution vivement recommandée pour garder l'esprit tranquille pendant toute la durée de votre crédit.

Prenez dès maintenant l'habitude d'être privilégié

Vous désirez de plus amples informations sur la gamme Privalis ? Vous souhaitez réaliser une simulation et envisager vos solutions de financement ?

- Contactez votre Agent Général AGF, Intermédiaire en Opérations de Banque

Vous n'avez pas de contrat d'assurance vie du Groupe AGF ?

Banque AGF vous propose d'autres solutions de financement pour tous vos projets. Envisagez l'achat de votre voiture, la réalisation de vos travaux ou de votre projet personnel en toute sérénité avec **la gamme de prêts Reflexis.**

Pour en savoir plus :

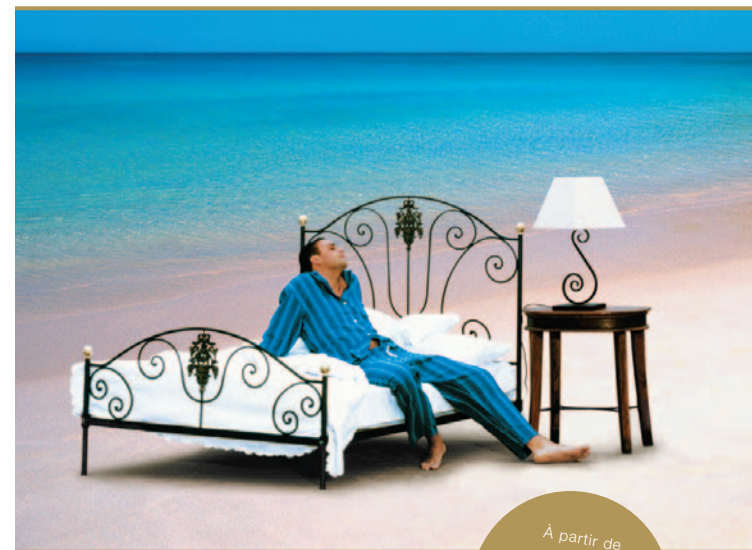
- Contactez votre Agent Général AGF, Intermédiaire en Opérations de Banque.



BANQUE AGF - SA au capital de 202 013 361 €
572 199 461 RCS Bobigny - www.banqueagf.fr
Siège social : 164, rue Ambroise Croizat - 93200 Saint-Denis

Privalis

Les prêts privilèges



À partir de
3,15%
TEG fixe

Du rêve à la réalité

Banque AGF, prenez l'habitude d'être privilégié

Membre d'Allianz Group



Votre contrat d'assurance vie vous garantit les meilleures conditions de crédit !

Vous avez des projets mais vous ne souhaitez pas débloquer les fonds de votre assurance vie pour les réaliser. Votre choix est tout à fait pertinent. En effet, pour vous remercier de votre fidélité et parce que votre crédit est garanti par votre épargne, Banque AGF vous réserve des conditions exclusives.

Voyages, automobile, travaux, loisirs ou projets patrimoniaux à long terme, avec les prêts Privalis, Banque AGF met à votre disposition une gamme de crédits personnalisés pour **vous faire bénéficiaire de conditions privilégiées et vous permettre d'emprunter en toute sérénité :**

- **Un taux privilégié.**
- **Des modalités de souscription simplifiées :** vos démarches sont réduites. Vous avez peu de justificatifs à fournir.
- **Aucuns frais de dossier*.**
- **Des remboursements par anticipation,** sans pénalité jusqu'à 21 500 €.
- **La liberté d'emprunter jusqu'à l'âge de 74 ans inclus.**
- **Une mise à disposition rapide des fonds,** une fois le contrat devenu définitif.
- **Une épargne préservée :** vous financez vos projets tout en conservant les avantages de votre assurance vie.

* à l'exception des contrats spécifiques pouvant donner lieu à la perception de certains frais de dossier.



■ PRÊT AUTO PRIVALIS À PARTIR DE 3,15 % TEG FIXE

UN VRAI MOTEUR POUR VOTRE PROJET

Voiture neuve ou d'occasion ?
Berline ou compacte ?

Quel que soit votre choix, avec le prêt auto Privalis, votre projet est sur la bonne voie.

Type	Prêt personnel amortissable à taux fixe
Montant	à partir de 1 500 €
Durée	de 12 à 60 mois

EXEMPLE :

Au 1^{er} juillet, vous empruntez 11 000 € sur 24 mois avec un TEG annuel de 3,15 %⁽¹⁾, vous réglez 24 mensualités de 473,31 € et le coût total de votre crédit est de 359,37 €.

(1) Prêt personnel à partir de 1 500 €, remboursable sur une durée de 12 à 60 mois, à un taux fixe de 3,15 % à 5,75 % Taux Effectif Global annuel. Offre réservée aux particuliers sous réserve d'acceptation du dossier par Banque AGF. Tous les taux et montants sont hors assurance facultative. Conditions et barèmes en vigueur au 15/06/2005. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

■ PRÊT PERSONNEL PRIVALIS

ET TOUT EST PERMIS

Travaux d'aménagement, voyages, projet d'équipements hi-fi... avec le prêt personnel Privalis, réalisez tout ce qui vous tient à cœur, sans avoir à justifier vos achats.

Type	Prêt personnel amortissable à taux fixe non affecté
Montant	à partir de 1 500 €
Durée	de 12 à 120 mois

■ PRÊT RELAIS PRIVALIS

POUR GAGNER DU TEMPS

Besoin d'un financement temporaire dans l'attente de fonds ? Faites le choix du prêt relais Privalis.

Type	Prêt in fine à taux fixe
Montant	à partir 2 000 € et jusqu'à 21 500 €
Durée	de 3 à 36 mois

■ PRÊT CAPITAL PRIVALIS

POUR VOS FINANCEMENTS IMPORTANTS

Vous voulez financer des projets patrimoniaux à long terme ou réaliser une opération d'optimisation fiscale ? Le prêt Capital Privalis est le partenaire idéal.

Type	Prêt à taux variable ⁽²⁾
Montant	à partir de 21 500 €
Durée	de 12 à 120 mois

(2) Le taux est indexé sur un indice de référence mensuel, le T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire).

Le choix entre 2 options de remboursement :

- **prêt Capital Privalis amortissable :** cette option destinée à des opérations patrimoniales importantes, vous permet, chaque mois, de rembourser une partie du capital emprunté et les intérêts.
- **prêt Capital Privalis in fine :** idéal pour des opérations d'optimisation fiscale. Seuls les intérêts sont remboursés chaque mois, excepté à la dernière échéance où le capital emprunté est remboursé intégralement et en une seule fois.

Taux fixe ou variable : comment savoir ?

Le taux d'intérêt détermine le coût de financement de votre crédit. Professionnel averti, votre Agent Général AGF vous guide dans vos choix :

- **Taux fixe :** il est déterminé à la signature du contrat et reste identique pendant toute la durée du crédit. Le montant de vos mensualités est constant et sans surprise.

■ RÉSERVE D'ARGENT PRIVALIS

POUR TOUT PRÉVOIR

Une bonne affaire à saisir, une dépense inopinée... Avec la Réserve d'argent Privalis, vous faites face aux imprévus sans compromettre l'équilibre de votre budget.

Crédit permanent, la Réserve d'argent Privalis se reconstitue au fil de vos remboursements pour rester en permanence à votre disposition.

Type	Crédit reconstituable d'un an renouvelable
Montant	à partir 2 000 € et jusqu'à 21 500 €
Durée	de 12 à 120 mois

TEG fixe la 1^{re} année puis taux révisé tous les ans sur la base de l'Euribor* 1 an à partir de la 2^{ème} année, le premier jour du mois suivant la date anniversaire du contrat. * L'Euribor : taux moyen pratiqué entre les banques à l'échelon européen. Il s'agit du prix de l'argent placé à court terme au jour le jour.

- **Taux variable :** indexé sur un indice financier de référence, le taux varie selon les évolutions des marchés. Indice en baisse : vos mensualités sont allégées ou la durée de remboursement raccourcie. Indice en hausse : les mensualités ou la durée de votre crédit augmentent. Dépendant des évolutions du marché, le choix du taux variable est plutôt conseillé à des emprunteurs avertis.
- **Taux révisable :** selon une périodicité prévue au contrat, le taux peut être mis à jour, par exemple, à date anniversaire.